

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Sécurité routière** **Bilan de l'accidentologie sur le département des Pyrénées-Atlantiques** **au 16 février 2020**

Depuis le début de l'année 2020, **3** décès sont à déplorer sur les routes du département.

Au 16 février, on compte **119** accidents de la route, contre **74** à la même période en 2019. Ces accidents sont principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé **44** accidents) ainsi qu'aux refus de priorités (qui ont causé **42** accidents). Ces accidents de la route ont fait **142** blessés (contre **90** à la même période en 2019), dont **26** blessés hospitalisés. Le préfet rappelle aux usagers de la route de faire preuve de la plus grande vigilance et de respecter les règles de conduites.

Durant la semaine du 10 au 16 février 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **441** excès de vitesse ;
- **16** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **7** délictuelles ;
- **10** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **23** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **10** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **16** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **16** suspensions du permis de conduire.

Sur les 119 accidents, 88 accidents ont eu lieu en agglomération et ont fait 87 blessés. En agglomération, de nombreux usagers sont amenés à se partager la chaussée.

Pour la sécurité de tous, soyez vigilants à :

- Faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables, notamment les piétons. Le piéton est l'usager le plus protégé par le code de la route : il a, quoiqu'il arrive, toujours la priorité sur la chaussée. Il est obligatoire de céder le passage à un piéton engagé sur la chaussée, même si le feu piéton est rouge.



Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / 📞 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

